

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 MARS 2019

Etaient présents : Jean-Luc FACHE, Jean-Jacques CUVELIER, Jean-Pierre LAMOITTE, Serge LACONTE, Franck VANDENKERCKHOVE, Régis WULLENS, Anne-Lise DEVULDER Dominique HAMEK, Lucien LAUWERIER, Annie ROGER.

Absents : Bernard HAVET, Stéphane VERCRUYSSSE, Geoffrey BACZYNSKI, Anne-Laure MASSIET, François VERMERSCH.

**1- Emprunt. Travaux au presbytère**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que pour faire face à un besoin momentané de trésorerie (le temps de toucher les soldes des subventions), le recourt à un prêt relais est nécessaire. Il propose de signer un contrat de prêt relais auprès de la caisse d'épargne aux conditions suivantes :

DESIGNATION DU CREDIT

<b>Montant de l'emprunt :</b>	<b>90 000.00 €</b>
<b>Durée en nombre de périodes (hors période de préfinancement) :</b>	<b>12 mois</b>
<b>Périodicité des intérêts :</b>	<b>Trimestrielle</b>
<b>Taux d'intérêt fixe :</b>	<b>0.80 %</b>
<b>Base de calcul des intérêts :</b>	<b>30/360</b>
<b>Mode d'amortissement du capital :</b>	<b>In fine</b>
<b>Débloccage des fonds :</b>	<b>au plus tard 3 mois après édition du contrat</b>
<b>Remboursement anticipé :</b>	<b>Partiel ou total à tout moment et sans indemnité</b>
<b>Commission d'engagement :</b>	<b>0.20 % du montant emprunté avec un minimum de 300.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, charge Monsieur le Maire de signer le contrat de prêt auprès de la caisse d'épargne pour un montant de 90 000 € aux conditions ci-dessus exposées.

**2- Assurances responsabilités et patrimoine de la commune.**

Monsieur le maire présente un devis de la MMA pour la protection des bâtiments communaux et la responsabilité civile de la commune.

Vu le montant très compétitif en comparaison avec le prestataire actuel AXA à Cassel pour une protection similaire ;

Le Conseil municipal décide :

- D'accepter la proposition de la société MMA
- Autorise Monsieur le maire à signer les contrats correspondants.

**3- Location d'un garage place de l'église.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M. et Mme Joël et Ghislaine VANNOORENBERGHE domiciliés 40 Ruelle des Ecoles souhaitent reprendre la location du garage appartenant à la commune situé en face de leur habitation. Ce garage est actuellement loué par leur fils Jérôme VANNOORENBERGHE qui a déménagé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de louer ce garage à M. et Mme Joël et Ghislaine VANNOORENBERGHE à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 pour un montant mensuel de 20.00 €.

Le locataire s'engage à prendre possession du bien « dans l'état ». Monsieur le Maire est chargé d'établir un bail sous seing privé d'une année renouvelable par tacite reconduction.

#### **4- Rémunération des heures de surveillance effectuées par le personnel enseignant**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le personnel enseignant est amené chaque année, dans le cadre des sorties à la piscine de LUMBRES, à prendre les enfants en charge en dehors des heures de classe.

Les heures supplémentaires de surveillance seront effectuées au cours du premier trimestre de chaque année scolaire (10 séances), à raison de 45 mn par séance (x 2 personnes).

Il propose de rémunérer ces personnes pour les heures supplémentaires effectuées selon le barème en vigueur.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition

#### **5- Tarifs garderie périscolaire**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour pouvoir continuer à percevoir l'aide financière de la CAF pour l'organisation de la garderie, la modulation des tarifs doit être effective quel que soit le lieu de résidence.

Actuellement un seul tarif pour les enfants non-Bavinchovois est appliqué.

Par soucis de simplification, monsieur le maire propose de supprimer le tarif non Bavinchovois.

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la suppression du tarif non-Bavinchovois. A compter de ce jour, les tarifs suivants seront appliqués pour tous quel que soit le lieu de résidence :

Série A – Ticket BLEU – QF < 500	1.95 €
Série B – Ticket ROSE – 501 < QF < 600	2.05 €
Série C – Ticket VERT - 601 < QF < 700	2.15 €
Série D – Ticket ORANGE – 701 < QF	2.25 €

#### **6- Institution du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)**

M. le maire expose que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale et comporte :

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

Le RIFSEEP se substitue aux primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

Le Conseil municipal accepte la mise en place du RIFSEEP à compter du 1 juillet 2019. Le projet de délibération sera soumis au Comité technique pour avis.